



DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **37**
 Date de convocation : **02/03/2017**

OBJET : CONVENTION ESPACE INFO ENERGIE

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, RUIZ, MON, RAYNAL, VOISIN (Thuir) – MAURICE (Tordères) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 A. DOUTRES (Caixas) à R. OLIVE
 J.L. PUJOL (Fourques) à M. PIMENTEL
 C. VILA (Oms) à G. CHINAUD
 R. NOURY (St Jean Lasseille) à R. ATTARD
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 A. BOURRAT (Thuir) à N. GONZALEZ
 L. FERRER (Thuir) à N. MON
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à S. RAYNAL
 P. MAURY (Thuir) à R. LEMORT
 J. AMOUROUX (Tresserre) à A. PUIG
 G. FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C. PERALBA

Absent :

B. COUSSOLLE (Trouillas)

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-10-17_ConvEIE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017

Publié ou Notifié

le

Madame Martine PIMENTEL est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité avec observation.

PERMANENCES ESPACE INFO ENERGIE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres en matière de politique du logement et du cadre de vie – soutien à la maîtrise d'énergie,

Le Président **INFORME** l'Assemblée du rôle de l'Espace Info-Energie du Département des Pyrénées-Orientales à l'attention des administrés du territoire.

Il **PRECISE** que ce service gratuit et indépendant d'information et de conseil sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, propose aux particuliers un accompagnement personnalisé des projets sur les aspects techniques, économiques et financiers.

Il **EXPOSE** qu'afin de faire bénéficier les habitants de l'intercommunalité de ce service public de proximité, il est proposé à la Communauté de conventionner avec **l'Espace Info Energie du Département des Pyrénées Orientales**, pour la mise à disposition de locaux aux fins de permanences auprès du public dans les conditions précisées dans le projet de convention joint en annexe.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de convention ainsi présenté,

Et AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir et toutes pièces utiles à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-10-17_ConvEIE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017